

Le règlement de collecte des déchets simplifié sur Guingamp-Paimpol Agglomération

Déchets ménagers résiduels

Les déchets

- Déchets ordinaires provenant de la préparation des repas, du nettoyage normal des habitations, débris de verre ou vaisselle, les chiffons, les balayures.

Dans des sacs fermés.

La collecte

- En porte à porte ou point de regroupement,
- Fréquence varie suivant le secteur, entre 2 fois par semaine et tous les 15 jours,
- Entre 5h du matin et 19h,
- Pas de collecte les jours fériés sauf zone de Paimpol (hors 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre).

Le bac

- 1 bac par foyer,
- Mis à disposition à prix coutant disponibles en déchèterie,
- Bac non siglé autorisé si répond à la norme NF EN 840,
- Tout autre bac non règlementaire est interdit, exception de l'hypercentre de Guingamp,
- Le bac doit pouvoir être manipulé par un agent,
- **Maintenu dans un état de propreté constant par le propriétaire (Article 79 du RSD).**

Collecte Sélective (Emballages)

Les déchets

- Cartons et cartonnettes, bouteilles, flacons et pots en plastiques,
- Emballages plastiques et métalliques,
- Papiers, journaux, magazines et publicités.

En vrac dans le bac, pas de sac noir.

La collecte

- En porte à porte ou point de regroupement,
- Tous les 15 jours,
- Entre 5h du matin et 19h,
- Pas de collecte les jours fériés sauf zone de Paimpol (hors 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre).

Le bac

- 1 bac par foyer,
- Mis à disposition gratuitement par l'Agglomération,
- Autre bac interdit,
- Le bac doit pouvoir être manipulé par un agent,
- **Maintenu dans un état de propreté constant par le propriétaire (Article 79 du RSD).**



Dépôts de déchets interdits aux pieds des conteneurs

Les points d'apport volontaire

Service supplémentaire en cas de surproduction temporaire des déchets ou de collecte ratée :

- Déchèteries,
- Secteurs équipés de points d'apport volontaire.

Quelques conseils pour une bonne collecte

- Sortir son bac la veille au soir,
- Le présenter poignée face à la chaussée sans gêner la circulation des piétons et voitures,
- Ramasser le bac une fois la collecte effectuée,
- Lavage régulier des conteneurs.